

DELIBERATION N° 35 – Délibération modificative de la Délibération n°21
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU MARDI JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit du mois de septembre à 10h00, le Conseil d'Administration de la Régie des Thermes de DIGNE-LES-BAINS, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Francis KUHN, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Martine THIEBLEMONT, Marie-José MAGAUD, Benoît CAZERES, Francis KUHN, Olivier LAMARQUE
Excusés : Michel BLANC, Bernard TEYSSIER, Gilbert REINAUDO, Anthony LORION

Le quorum est atteint

Invitée : Cécilia Chevalier, Directrice Générale des services de Provence-Alpes-Agglomération

Présence de : Véronique LEMER, Directrice de la Régie des Thermes.

Est nommée secrétaire de séance : Véronique LEMER

Objet : Délibération modificative de la délibération n°21 Avenant au contrat de travail de la directrice adjointe

Monsieur Francis KUHN rapporteur expose ce qui suit :

La délibération n°21 du 24 juin 2025 est modifiée comme suit :

Un avenant au contrat de travail de Madame Julie Likaj est proposé afin de pallier la vacance du poste de directrice adjointe. Cet avenant d'une durée de trois ans, prendra effet le 1^{er} juillet 2025 et s'achèvera le 30 juin 2028.

La rémunération afférente à ces fonctions sera définie et détaillée dans l'avenant au contrat de travail.

En cas de non reconduction à l'issue de trois années, la rémunération est maintenue.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de valider la délibération modificative n°35.

**Le Conseil d'Administration, après délibération, à l'unanimité,
approuve la délibération modificative**

Francis KUHN

Président

REGIE DES THERMES

04000 DIGNE LES BAINS

Tél. : 04 92 32 32 92

N° Siret 538 052 044 00012